



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS

BP 28
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DECISION DU PRESIDENT

N°2022AJMP57

Objet : attribution marché de fourniture et pose d'arceaux de stationnement pour vélos

Contexte :

Les dispositions législatives de la loi d'Orientation des Mobilités (LOM), du plan national vélo et des mobilités actives, du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET) et plus largement de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, poussent à développer davantage l'usage du vélo dans tous les déplacements.

Dans ce cadre la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) a adopté un plan de mobilité simplifié qui prévoit notamment le développement d'une offre de stationnement pour vélos, homogène et de qualité. Pour réaliser ce projet, la CCB doit se fournir en équipements spécifiques, tel est l'objet du présent marché public.

Ainsi, une consultation a été lancée par la collectivité le 23 février 2022, sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique. La remise des offres était fixée au 16 mars 2022.

La consultation comprenait un lot unique.

Un seul candidat a déposé une offre.

Ceci exposé

Monsieur Le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu les articles L. 2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique relatifs aux marchés à procédure adaptée ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 juillet 2020, donnant délégation au Président, notamment pour prendre toutes décisions relatives aux marchés de fournitures et de services dans la limite du montant maximum fixé pour la passation des marchés en procédure adaptée, soit 214 000 € HT ;

Considérant la consultation lancée en procédure adaptée ouverte, en vue de conclure le marché de fourniture et pose d'arceaux de stationnement pour vélos et, dont l'avis d'appel à concurrence a été envoyé pour publication au BOAMP (avis n° 22-27923) le 23 février 2022 ;

Considérant les offres reçues en date du 16 mars 2022 ;

Considérant le rapport de présentation et d'analyse des offres ainsi que l'avis de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée en date du 2 juin 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

d'attribuer à la Société Panacolor - AbriCyclette dont le siège social est situé 57 rue Yves Kermen - 92100 Boulogne Billancourt, le marché de prestations de fourniture et pose d'arceaux de stationnement pour un montant minimal de 6 000,00 € HT soit 7 200,00 € TTC et un montant maximal de 200 000,00 € HT soit 240 000,00 € TTC.

Ces montants sont indiqués pour la durée totale du marché soit 25 mois à compter de la date de notification.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le **13 JUIN 2022**

Le Président

Arnaud MURGIA



13 JUIN 2022

Décision transmis en Préfecture le :

La présente décision peut être déférée dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication